



SYNELVA SAS au capital de 100 000 euros
12 Rue du Président Kennedy
28110 LUCE
www.synelva.fr
RCS : Chartres - SIRET : 752 419 424 00011
N° de TVA intracomm. : FR 93 752 419 424

facture
d'électricité
offre de marché

Dépannage Enedis 24h/24 - 7j/7
08 11 88 22 00 Coût d'un appel local
référence : 30002530199423

11g TG

6GDR - 000321



Votre contact
Thomas BURBAN
02 37 91 80 02

Reçu le 13 SEP. 2022

Votre référence à rappeler : 84 621

SAS GROUPE GESTI GREEN 3G
ROUTE DE BAGNOLS
83600 FREJUS

contrat n° 170760

client titulaire **SAS GROUPE GESTI GREEN 3G**
espace de livraison **route DE BAGNOLS
FREJUS**

offre **S_contrat unique HTA C**
service fourniture **5 postes**
service accès au réseau **ADT 5 postes PF LU**
puissances souscrites **P : 104 kW
HPH : 270 kW
HCH : 270 kW
HPE : 716 kW
HCE : 716 kW**

type de compteur **sans objet**
date d'échéance **31/12/2022**
délai de préavis **2 mois**
puissance réduite **484,26 kW**

N°202200000057
Ct 16/09/22

facture n° 164352C du 07/09/2022

électricité du 01/08/2022 au 01/09/2022 : 325 194 kWh
calculés sur la base d'index relevés
puissance maximale atteinte : 825 kW (détails au verso)

sous-total accès au réseau	3 574,61 €
sous-total fourniture	14 896,44 €
total HT	18 471,05 €
TVA	3 763,33 €
autres taxes	345,61 €

total TTC 22 579,99 €

Merci de votre règlement avant le 10/10/2022

Date approximative de la prochaine facture ... 08/10/2022

vosre règlement

Le règlement de votre facture peut se faire
entre autre :

- par virement : BIC : AGRIFRPP844 ;
IBAN : FR7614406470008334736244248

- par prélèvement automatique.
- par chèque à l'ordre de la SAS SYNELVA.

Pour ces modalités votre contact est à votre
disposition.



TALON DÉTACHABLE
A joindre à tout règlement par chèque

référence facture
référence compte client
offre produit

164352C
167832
S_contrat unique HTA C

SAS GROUPE GESTI GREEN 3G
ROUTE DE BAGNOLS
83600 FREJUS

Montant
00000000000167832 2257999

accès au réseau

acheminement fixe

	kVAh	montant en €
gestion du 1 septembre 2022 au 30 septembre 2022	376,80	31,40
gestion rappel du 1 août 2022 au 31 août 2022		-4,75
comptage du 1 septembre 2022 au 30 septembre 2022	319,20	26,60
composante de souffrage fixe du 1 septembre 2022 au 30 septembre 2022 (puissance réduite de 484,26 kW - 1 mois)	19,36	781,27

composante souffrage variable

postes tarifaires	anciens index en italique si estimés	nouveaux index en italique si estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)	kVAh	montant en €
du 01/08/2022 au 01/09/2022				compteur n° 030307346074		
HPE				220 449	0,008	1 763,59
HCE				104 745	0,0067	701,79

tarifs d'acheminement variables

	kVAh	montant en €
tangente phi primaire	0,211	
énergie réactive non facturée	0 kVAh	
dépassements de puissance HPE	548 kW	0,4332
dépassements de puissance HCE	138 kW	0,2704
		237,39
		37,32

services de gestion de puissance

fourniture

gas variable

	kWh	montant en €
HPE	220 449 kWh	0,05282
HCE	104 745 kWh	0,03313
capacité énergie - TH du 1 août 2022 au 1 septembre 2022	325 194 kWh	-0,00167
énergie verte du 1 août 2022 au 1 septembre 2022	325 194 kWh	0,001
		11 644,12
		3 470,20
		-543,07
		325,19

zone tarifaire domestique

classe

tarifs de consommation

	montant	taux	montant en €
cta	834,52	21,93 %	183,01
cspe	325 194	0,0005 € / kWh	162,60
tva	18 816,66	20,00 %	3 763,33

total TTC

22 478,89

communication

A défaut de paiement à la date prévue, le montant total TTC dû sera majoré de 40,00 €, conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code du Commerce, et d'une pénalité de retard égale au taux de trois fois le taux d'intérêt légal.

TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de ces taxes est reversé au service des douanes.

CSPE (contribution aux charges de service public de l'électricité) : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé au service des douanes.

CTA (contribution tarifaire d'acheminement) : s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution est reversé à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.

TVA : payée sur les débits. Elle s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la TICFE, la CSPE et la CTA.